

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 janvier 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023
6. Comptes à payer du mois (241 129.18\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
10. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier (ACSIQ)
11. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
12. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
13. Inscription du Maire au congrès de la FQM
14. Avis de motion règlement # 291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
15. Avis de motion et présentation # 292-2024 (Règlement concernant les animaux)
16. Fin de probation de l'employé # 248
17. Fin de probation de l'employé # 247
18. Changement du statut de l'employée, madame Manon Viens
19. Résolution pour mandater la Ville d'Amos pour signer l'entente-cadre avec EEQ
20. Résolution pour mandater la Ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC Abitibi
21. Achat d'un babillard pour le CMAE (600.00 \$)
22. Appui à la mine LaRonde pour sa candidature à un prix de « vers le développement minier durable » (VDMD) pour leur projet de résidus filtrés (Drystack)
23. Achat et installation de lumières au LED à l'aréna Jacques Massé (21 198.00 \$)
24. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
25. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi »
26. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure)
27. Nomination d'un pro maire
28. Autorisation de signatures
29. Proclamation de la journée nationale de la santé mentale (13 mars)
30. Suivi des travaux du Complexe multifonctionnel
31. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
32. Clôture et levée de l'assemblée 20H55

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2023;

02-01-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 décembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2023;

03-01-2024

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 19 décembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2300824 à C2300841 et C2400001 à C2400041. La séquence des chèques en ligne de L2300109 à L2300111 et L2400001 à L2400007.

Total des factures	103 324.17\$
Total des paiements directs	47 871.37\$
Total des salaires	89 933.64\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	241 129.18\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 16 janvier 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2024

9. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

10. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2024

10. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2024

11. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

12. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2024

12. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2024

13. Inscription du Maire au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

14. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #291-2024 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

10-01-2024

14. Avis de motion et présentation du règlement #291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #291-2024 intitulé « Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION #292-2024 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX);

11-01-2024

15. Avis de motion et présentation # 292-2024 (règlement concernant les animaux) .

La conseillère, madame Casandra Couture dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #292-2024 intitulé : Règlement intitulé « Règlement concernant les animaux ».

16. FIN DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 248;

12-01-2024

16. Fin de la probation de l'employé # 248.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée et que la municipalité de Preissac est satisfaite du travail de l'employé # 248;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'engagement de l'employé # 248 à son poste de façon permanente et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur;

DE RECONNAITRE les derniers mois de travail comme probation et d'offrir la permanence à ce dernier à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 1 février 2024.

17. FIN DE LA PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 247;

13-01-2024

17. Fin de la probation de l'employé # 247.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée pour l'employée # 247;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur.

18. CHANGEMENT DU STATUT DE L'EMPLOYÉE, MADAME MANON VIENS;

14-01-2024

18. Changement du statut de l'employée, madame Manon Viens.

ATTENDU QUE madame France Daoust a informé le conseil qu'elle quittera ses fonctions à la fin du mois de janvier;

ATTENDU QUE madame Manon Viens assumait l'intérim pendant les périodes sabbatiques de madame Daoust;

ATTENDU QUE le conseil veut confirmer la permanence à madame Manon Viens dans le poste d'agente de développement locale;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'OFFRIR la permanence à cette dernière à partir de maintenant;

DE PRÉCISER que, comme il s'agit d'une condition d'emploi, l'adhésion à l'assurance collective se fera à compter du 1 février 2024.

19. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS POUR SIGNER L'ENTENTE-CADRE AVEC EEQ;

15-01-2024

19. Résolution pour mandater la ville d'Amos pour signer l'entente-cadre avec EEQ.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q2) (« la Loi ») a été modifiée par La *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'une entente entre les organismes municipaux et Éco Entreprises Québec, cette dernière deviendra responsable de la collecte et du transport des matières recyclables des territoires n'ayant pas conclu d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi ne souhaitent pas qu'Éco Entreprises Québec s'occupe de la collecte et du transport des matières recyclables pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a signifié son intérêt à être l'organisme signataire de l'entente-cadre pour la MRC d'Abitibi ;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin, et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Preissac reconnaît la Ville d'Amos comme organisme signataire de l'entente-cadre et ses annexes pour et au nom de la municipalité de Preissac.
- Que la municipalité de Preissac s'engage à signer une entente intermunicipale avec la Ville d'Amos afin d'assurer le déploiement de l'entente-cadre et ses annexes.

20. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI;

16-01-2024

20. Résolution pour mandater la ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville de Montréal aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc

RÉSOLU unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Preissac adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Preissac et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Preissac lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

21. ACHAT D'UN BABILLARD POUR LE CMAE (600.00\$);

17-01-2024

21. Achat d'un babillard pour le CMAE (600.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un babillard pour le CMAE au montant de 600.00 \$ plus les taxes applicables.

22. APPUI À LA MINE LARONDE POUR SA CANDIDATURE À UN PRIX DE « VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE » (VDMD) POUR LEUR PROJET DE RÉSIDUS FILTRÉS (DRYSTACK);

18-01-2024

22. Appui à la mine LaRonde pour sa candidature à un prix de « vers le développement minier durable » (VDMD) pour leur projet de résidus filtrés (Drystack).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE RÉDIGER une lettre d'appui à LaRonde pour sa candidature à un prix de « Vers un développement minier durable » VDMD pour leur projet de résidus filtrés (Drystack).

23. ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRES AU LED À L'ARÉNA JACQUES MASSÉ (21 198.00\$);

19-01-2024

23. Achat et installation de lumières au LED à l'aréna Jacques Massé (21 198.00\$).

ATTENDU QUE les lumières de l'aréna Jacques Massé sont énergivores et que Hydro-Québec subventionne le remplacement par des lumières de type LED;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard Électrique Inc. » pour le remplacement des lumières de l'aréna Jacques Massé au montant de 21 198.00 \$ plus les taxes applicables et la municipalité devrait recevoir un remboursement de 8 652.00 \$ du programme d'Hydro-Québec.

24. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

20-01-2024

12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2024;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	2 000.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	2 000.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 250.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	17 000.00 \$	+ 600.00 \$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 365.00 \$	
Club des jeunes	1 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphaël	650.00 \$	
L'accueil d'Amos Hervé Bibeau	500.00 \$	
Club de motoneige de Malartic	500.00 \$	

25. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS CULTUREL DE LA MRC ABITIBI »;

21-01-2024

25. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi.

26. RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES ET DE LA RÉMUNÉRATION DU CCU (20.00\$/HEURE);

22-01-2024

26. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Casandra Couture Amélie Massé
Messieurs	Claude Ménard Gilbert Dubuc Robert Brassard Bertrand Bolduc Benoit Plourde

DE FIXER la rémunération à 20.00 \$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

27. NOMINATION D'UN PRO MAIRE;

23-01-2024

27. Nomination d'un pro maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère madame Amélie Massé au poste de Pro maire.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE;

24-01-2024

28. Autorisation de signature.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur le maire, Donald Rheault, madame la conseillère, Amélie Massé, monsieur le directeur général, Gérard Pétrin et madame la directrice générale adjointe, Nicole Labrecque, à être les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un élu et d'un fonctionnaire doivent toujours paraître.

29. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SANTÉ MENTALE (13 MARS);

25-01-2024

29. Proclamation de la journée de la santé mentale (13 mars).

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

30. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

30. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

31. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Projet « Fonds culturel de la MRC Abitibi
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Babillard pour CMAE
- Balayage du pont Tancrède
- Coût total du CMAE
- Lumière pour stationnement au 707, avenue du Lac

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

26-01-2024

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 février 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et messieurs Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024
5. Comptes à payer du mois (218 895.43\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site WEB)
9. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$)
10. Adoption du règlement #291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
11. Adoption du règlement #292-2024 (Règlement concernant les animaux)
12. Résolution pour mandater la Ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi
13. Location du Flamingo pour l'été 2024 (stationnement et station de lavage)
14. Formation d'un « Comité environnement »
15. Surveillance du camping été 2024 (100 \$/semaine)
16. Achat cellulaire et radio « Kenwood » pour pompiers
17. Entente avec location Audacieuse Évasion
18. Achat d'un abreuvoir pour CMAE (2 830 \$)
19. Achat d'un classeur ignifuge pour CMAE (4 439.90 \$)
20. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds touristique de la MRC Abitibi »
21. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds local d'initiative communautaire (FLIC) de la MRC Abitibi »
22. Résolution pour bail de gravière (344 \$)
23. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
24. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
25. Résolution pour demander un défibrillateur pour le CMAE
26. Rencontre publique sur l'asphaltage de chemin municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30
27. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
28. Clôture et levée de l'assemblée 21H00

1. MOT DE BIENVENUE;

2. Mot de bienvenue (5).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

27-02-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2024;

28-02-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 janvier 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

29-02-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400042 à C2400111. La séquence des chèques en ligne de L2400008 à L2400016.

Total des factures	86 500.63\$
Total des paiements directs	94 926.39\$
Total des salaires	37 468.41\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **218 895.43\$**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 février 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 \$ (DISPONIBLE SUR LE SITE WEB);

8. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site WEB).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil et les citoyens présents que le rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ est disponible via le site WEB de la municipalité de Preissac : WWW.PREISSAC.COM sous l'onglet « *Informations financières* »

9. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000 \$);

30-02-2024

9. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 291-2024 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

31-02-2024

10. Adoption du règlement # 291-2024 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 291-2024 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 16 janvier 2024
- Présentation du projet de règlement : 16 janvier 2024
- Adoption du règlement : 13 février 2024
- Publication du règlement : 15 février 2024
- Entrée en vigueur : 15 février 2024

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 292-2024 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX);

32-02-2024

11. Adoption du règlement # 292-2024 (Règlement concernant les animaux).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 292-2024 concernant les animaux.

- Avis de motion : 16 janvier 2024
- Présentation du projet de règlement : 16 janvier 2024
- Adoption du règlement : 13 février 2024
- Publication du règlement : 15 février 2024
- Entrée en vigueur : 15 février 2024

12. RÉOLUTION POUR MANDATER LA VILLE D'AMOS À ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES BILLETS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI;

33-02-2024

12. Résolution pour mandater la ville d'Amos à aller en appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934.1 du Code municipal du Québec, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville de Montréal aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des billets d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Preissac adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Preissac et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion des billets d'infraction;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Preissac lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

13. LOCATION DU FLAMINGO POUR L'ÉTÉ 2024 (STATIONNEMENT ET STATION DE LAVAGE);

34-02-2024

13. Location du Flamingo pour l'été 2024 (stationnement et station de lavage).

ATTENDU QUE les remorques à bateaux et camions manquent de place dans le secteur Tancredi à proximité du débarcadère pour se stationner et que le propriétaire offre son stationnement devant le « Flamingo »;

ATTENDU QUE la municipalité a convenue d'un prix mensuel de 1 000 \$/ mois pour 4 mois (15 mai, juin, juillet, août et 15 septembre 2024);

ATTENDU QUE la municipalité fournira un certificat d'assurances responsabilité civil qui dégage le propriétaire des réclamations qui pourraient être faites;

ATTENDU QUE la présente résolution à la même force légale qu'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de louer le stationnement du « Flamingo » situé au 185, avenue du Lac pour une période de 4 mois au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour la propriété de 9096-9486 Québec Inc. a/s de monsieur Yan Marceau résident au 203 chemin Viens, Preissac.

14. FORMATION D'UN « COMITÉ ENVIRONNEMENT »;

14. Formation d'un « Comité environnement ».

Le maire, monsieur Donald Rheault annonce qu'il y aura formation d'un « Comité environnement » dans les prochains mois et qu'il informera les citoyens sur les étapes qui suivront.

15. SURVEILLANCE DU CAMPING ÉTÉ 2024 (100 \$/SEMAINE);

35-02-2024

15. Surveillance du camping été 2024 (100 \$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2024 selon les conditions convenues (100.00\$/semaine) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

16. ACHAT CELLULAIRE ET RADIO « KENWOOD » POUR POMPIERS;

36-02-2024

16. Achat cellulaire et radio « Kenwood » pour pompiers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cellulaire et radio « KENWOOD » pour les pompiers.

17. ENTENTE AVEC LOCATION AUDACIEUSE ÉVASION;

37-02-2024

17. Entente avec location Audacieuse Évasion.

ATTENDU QUE « Location Audacieuse Évasion » a reçu ses deux maisons flottantes et que la possibilité de les mettre à l'eau s'est avéré impossibles;

ATTENDU QUE l'entreprise a fait une demande à la municipalité de laisser les deux maisons jusqu'à la fonte des glaces;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER « Location audacieuse évasion » de laisser leurs maisons flottantes jusqu'à la fonte des glaces.

18. ACHAT D'UN ABREUVOIR POUR LE CMAE (2 830 \$);

38-02-2024

18. Achat d'un abreuvoir pour le CMAE (2 830 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaulieu, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat d'un abreuvoir pour le CMAE au montant de 2 830.00 \$ plus les taxes applicables.

19. ACHAT D'UN CLASSEUR IGNIFUGE POUR LE CMAE (4 439.90 \$);

39-02-2024

19. Achat d'un classeur ignifuge pour le CMAE (4 439.90 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un classeur ignifuge pour le CMAE au montant de 4 439.90 \$ plus les taxes applicables.

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC ABITIBI »;

40-02-2024

20. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds touristique de la MRC Abitibi ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, à déposer une demande financière dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi.

21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS LOCAL D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE (FLIC) DE LA MRC ABITIBI »;

41-02-2024

21. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds local d'initiative communautaire (FLIC) de la MRC Abitibi ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds local d'initiative communautaire (FLIC).

22. RÉSOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (344 \$);

42-02-2024

22. Résolution pour bail de gravière (344 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 344.00 \$ pour le renouvellement d'un seul des deux baux de gravière/sablère situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

23. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

43-02-2024

23. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 970 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

24. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

44-02-2024

24. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance à faire le suivi et de procéder à l'enlèvement si l'accumulation le justifie.

25. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN DÉFIBRILLATEUR POUR LE CMAE ;

45-02-2024

25. Résolution pour demander un défibrillateur pour le CMAE.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, de faire une demande auprès du Centre de santé et des services sociaux pour un défibrillateur pour son nouveau Complexe multifonctionnel Agnico Eagle (CMAE).

26. RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'ASPHALTAGE DE CHEMIN MUNICIPAUX LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 19H30 ;

26. Rencontre publique sur l'asphaltage de chemin municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents, qu'une rencontre est prévue au CMAE pour présenter les travaux effectués par le « comité asphalte » ainsi que les recommandations de ces derniers. On vous attend en grand nombre.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

27. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Consultation publique - asphalte
- Coût d'une élection (partielle ou générale)
- Animaux – prix des licences
- Analyse eau – coop aqueduc
- Bail gravière
- Compte à payer
- Sensibilisation feux forêt

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

46-02-2024

28. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 mars 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Casandra Couture et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc, Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024
5. Comptes à payer du mois (182 422.45\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi
9. Résolution pour souligner le 17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
10. Proposition pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium à 35% (.487 \$)
11. Proposition pour le grattage des chemins municipaux pour l'été 2024 (55 390.00 \$)
12. Résolution pour autoriser le Maire à participer au colloque sur le développement local à Lévis
13. Formation d'un « Comité en santé sécurité pour la municipalité de Preissac »
14. Autorisation pour participer au rassemblement des Élus à La Sarre le 8-9 mai 2024
15. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 21H00

1. MOT DE BIENVENUE;

3. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

47-03-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2024;

48-03-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

49-03-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400112 à C2400181. La séquence des chèques en ligne de L2400017 à L2400027.

Total des factures	108 037.36\$
Total des paiements directs	29 199.85\$
Total des salaires	45 185.24\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	182 422.45\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 mars 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC ABITIBI;

50-03-2024

8. Résolution pour adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2023, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2023 tel que présenté.

9. RÉSOLUTION POUR SOULIGNER LE 17 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE;

51-03-2024

9. Résolution pour souligner le 17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

10. PROPOSITION POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM À 35% (.487 \$);

52-03-2024

10. Proposition pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium à 35% (.487 \$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.487 \$ du litre plus les taxes applicables.

11. PROPOSITION POUR LE GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2024 (55 390.00 \$);

53-03-2024

11. Proposition pour le grattage des chemins municipaux pour l'été 2024 (55 390.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans sa proposition au montant de 55 390.00 \$ incluant les taxes.

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE À PARTICIPER AU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL À LÉVIS;

54-03-2024

12. Résolution pour autoriser le Maire à participer au colloque sur le développement local à Lévis.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire à participer au colloque sur le développement local qui se tiendra du 23 et 24 avril 2024 à Lévis. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement.

NB : L' élu(e) défraye les coûts du (de la) conjoint(e).

13. FORMATION D'UN « COMITÉ EN SANTÉ SÉCURITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC »;

55-03-2024

13. Formation d'un « Comité en sécurité pour la municipalité de Preissac ».

ATTENDU QUE la Commission des normes en santé et sécurité (CNESST) suggère la formation d'un comité de santé et sécurité pour la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER la formation d'un comité en santé sécurité pour la municipalité.

DE NOMMER les personnes suivantes pour faire partie du comité : M. Gérard Pétrin, M. Yvan Lachance, Mme Diane Pelletier, Mme Jenny Villeneuve et M. Jean-Guy Gendron.

14. AUTORISATION POUR PARTICIPER AU RASSEMBLEMENT DES ÉLUS DANS LA MRC ABITIBI OUEST LE 9 ET 10 MAI 2024;

56-03-2024

14. Autorisation pour participer au rassemblement des Élus dans la MRC Abitibi Ouest le 9 et 10 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 9 et 10 mai 2024 dans la MRC Abitibi Ouest.

15. RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'ASPALTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 19H30;

15. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe et invite les citoyens présents qu'une rencontre publique portant sur l'asphaltage des chemins municipaux aura lieu le 11 avril prochain à 19h30 au CMAE.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Coupe de bois - PAFIO
- Abat-poussière – fréquence – date d'épandage
- CCU membres
- Salle de Gym – résidents – non-résidents
- 9-10 mai rassemblement - date

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

57-03-2024

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 avril 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc, et Jean-Paul Gosselin.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2024
5. Comptes à payer du mois (189 782.43\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Nomination des membres du comité de démolition
9. Résolution pour mandater la pro maire à participer aux réunions de la MRC
10. Sprint du Maire du tour de l'Abitibi (500.00\$)
11. Résolution pour accepter l'offre de la Municipalité de La Corne
12. Résolution pour achat d'un camion de service de pompiers (97 047.52\$)
13. Achat d'un congélateur (1 129.00\$)
14. Résolution pour payer le partage de facture pour arpentage sur chemin de la Montagne (1 000.00\$)
15. Résolution pour appuyer la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le dossier de la TECQ
16. Addenda pour le certificat d'autorisation des puits de la coopérative d'aqueduc (42 434.00\$)
17. Autorisation de signature pour le projet « ÉLAN »
18. Comité environnement
19. Réunion prévue en juin sur le résultat de la consultation sur l'unité d'aménagement UA-82-51
20. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 21H05

1. MOT DE BIENVENUE;

4. Mot de bienvenue (10).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

58-04-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2024;

59-04-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 mars 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

60-04-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400182 à C2400249. La séquence des chèques en ligne de L2400028 à L2400038.

Total des factures	89 567.77\$
Total des paiements directs	52 978.23\$
Total des salaires	47 326.43\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	189 872.43\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 avril 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (3);

61-04-2024

8. Nomination des membres du comité de démolition (3).

ATTENDU QUE les membres du comité de démolition doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 288-2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du comité de démolition :

Mesdames Casandra Couture,
Amélie Massé
Messieurs David Gervais
Sébastien Petitclerc (substitut)

9. RÉOLUTION POUR MANDATER LA PRO MAIRE À PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE LA MRC;

62-04-2024

9. Résolution pour mandater la pro maire à participer aux réunions de la MRC.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi demande une résolution pour nommer un remplaçant au cas où le Maire ne peut être présent ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère, madame Amélie Massé comme substitut pour siéger à la MRC Abitibi lorsque le maire ne pourra y assister.

10. SPRINT DU MAIRE DU TOUR DE L'ABITIBI (500.00\$);

63-04-2024

10. Sprint du Maire du Tour de l'Abitibi (500.00\$).

ATTENDU QUE le Tour de l'Abitibi sera de passage à Preissac le ou vers le 15 juillet 2024 et que l'organisation offre une bourse aux coureurs de 500.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'OFFIR une bourse de 500.00 \$ qui sera partagé à deux compétiteurs.

11. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE;

64-04-2024

11. Résolution pour accepter l'offre de la Municipalité de La Corne.

ATTENDU QUE le nouveau camion de service est commandé et que le camion Ford E-602 de l'année 2003 est à vendre ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne est intéressée à acquérir ce camion ;

ATTENDU QUE des représentants de la municipalité de La Corne se sont déplacés pour en constater l'état et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QUE les équipements suivants sont inclus dans la vente :

- Une génératrice de 5000 watts
- Un réfrigérateur
- Deux lampes télescopiques halogènes
- Une radio FM ayant des fréquences incendie de la MRC Abitibi

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne a fait une offre de 50,000.00 \$ à la municipalité de Preissac ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre et de vendre à la municipalité de La Corne le camion Ford E-602 portant le numéro de série : 1FDXE45F93HA96068 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

12. RÉSOLUTION POUR ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE DE POMPIERS (97 047.52\$);

65-04-2024

12. Résolution pour achat d'un camion de service de pompiers (97 047.52\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un camion de service de pompiers au montant de 97 047.52 \$ plus taxes et DE PAYER cette dépense avec le surplus accumulé non-affecté.

13. ACHAT D'UN CONGÉLATEUR (1 129.00\$);

66-04-2024

13. Achat d'un congélateur (1 129.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un congélateur au montant de 1 129.00 \$ plus taxes.

14. RÉSOLUTION POUR PAYER LE PARTAGE DE FACTURE POUR ARPENTAGE SUR CHEMIN DE LA MONTAGNE (1 000.00\$);

67-04-2024

14. Résolution pour payer le partage de facture pour arpentage sur chemin de la Montagne (1 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER de payer pour le partage de la facture pour arpentage sur chemin de la Montagne au montant de 1 000.00 \$.

15. RÉSOLUTION POUR APPUYER LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DANS LE DOSSIER DE LA TECQ;

68-04-2024

15. Résolution pour appuyer la fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le dossier de la TECQ.

ATTENDU QUE Le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, route, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

16. ADDENDA POUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION DES PUIITS DE COOPÉRATIVE D'AQUEDUC (42 434.00\$);

69-04-2024

16. Addenda pour le certificat d'autorisation des puits de la coopérative d'aqueduc (42 434.00\$).

Le conseiller # 2, monsieur Jean-Paul Gosselin se retire en mentionnant son conflit.

ATTENDU QUE la firme mandatée GCM Consultants a présenté au comité de travail les besoins d'études supplémentaires pour la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs (MELCCFP);

ATTENDU QU'un addenda a été demandé pour fournir ses études supplémentaires au coût de 42 434.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a insisté auprès de GCM Consultants que le montant demandé ne sera pas augmenté pour toutes sortes de raisons;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'addenda de pour l'obtention du certificat d'autorisation pour les puits de la coopérative d'aqueduc de Preissac, pour un montant de 42 434.00 \$ plus les taxes applicables.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROJET « ÉLAN »;

70-04-2024

17. Autorisation de signature pour le projet « ÉLAN ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi gère un projet qui s'appelle « ÉLAN » pour les enfants dans les municipalités participantes qui organise des rencontres hebdomadaires avec les jeunes avec de l'animation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement madame Manon Viens à signer les documents pour la réalisation du projet « ÉLAN » dans notre municipalité

18. COMITÉ ENVIRONNEMENT;

18. Comité environnement.

Le maire, Donald Rheault fait la lecture d'un document préparé en vue de la formation d'un comité en environnement.

19. RÉUNION PRÉVUE EN JUIN SUR LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION SUR L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT UA-82-51;

19. Réunion prévue en juin sur le résultat de la consultation sur l'unité d'aménagement UA-82-51.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents de la tenue d'une rencontre publique concernant le plan quinquennal sur l'aménagement de l'unité UA-82-51.

20. RENCONTRE PUBLIQUE SUR L'ASPHALTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX LE JEUDI 11 AVRIL 2024 À 19H30;

20. Rencontre publique sur l'asphaltage des chemins municipaux le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe et invite les citoyens présents qu'une rencontre publique portant sur l'asphaltage des chemins municipaux aura lieu le 11 avril prochain à 19h30 au CMAE.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Aqueduc – participant - Possibilité de développement
- Soirée Info
- Procès-verbaux sur le site internet

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

71-04-2024

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mai 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, madame la conseillère Amélie Massé et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc, Jean-Paul Gosselin.

Conseillers absents : Mesdames Isabelle Beaulieu, Casandra Couture et monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et dépôt du rapport financier 2023
5. Dépôt des états de résultats au 30 avril 2024
6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 avril 2024
7. Comptes à payer du mois (336 103.16\$)
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
10. Journée de l'arbre et remise du compost le 18 mai prochain
11. Achat de ponceaux (33 485.80\$)
12. Travaux de voirie 2024 (59 718.12\$)
13. Installation d'une balance sur le camion Western (3 800.00 \$ plus taxes)
14. Adoption d'une politique en matière de drogues, alcool et médicaments
15. Dépôt du « Programme de prévention de la municipalité de Preissac »
16. Renouvellement des assurances (68 741.00\$)
17. Étude hydraulique pour ponceau du ruisseau Sigouin (19 705.00 \$ plus taxes)
18. Résolution pour vérification comptable pour l'année 2024 (10 285.00 \$ plus taxes)
19. Adjudication du contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi (3 ans)
20. Proposition pour la gestion animalière sur le territoire de Preissac et service des licences (5 ans)
21. Collecte du bac bleu (à partir du 1er janvier 2025)
22. Autorisation de signature pour une convention d'accompagnement avec le CRÉAT pour mise en place d'un « Comité environnement »
23. Installation de bordure de ciment pour le CMAE (22 702.20 \$ plus taxes applicables)
24. La prochaine réunion du conseil est devancée au lundi 10 juin 2024
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 21H50

1. MOT DE BIENVENUE;

5. Mot de bienvenue (20).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

72-05-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ;

4. Présentation et dépôt du rapport financier 2023.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2023 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

5. DÉPÔT DES ÉTATS DE RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2024;

5. Dépôt des états de résultats au 30 avril 2024.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2024 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2024;

73-05-2024

6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 avril 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 avril 2024.

7. COMPTE À PAYER DU MOIS (336 103.16 \$);

74-05-2024

7. Compte à payer du mois (336 103.16 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400250 à C2400325. La séquence des chèques en ligne de L2400039 à L2400050.

Total des factures	255 036.22\$
Total des paiements directs	38 311.13\$
Total des salaires	42 755.81\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	336 103.16\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 mai 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

10. JOURNÉE DE L'ARBRE ET REMISE DU COMPOST LE 18 MAI PROCHAIN;

8. Journée de l'arbre et remise du compost le 18 mai prochain.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que le 20 mai prochain il y aura remise d'arbres et de compost, ainsi que la vente d'arbres fruitiers.

11. ACHAT DE PONCEAUX (33 485.80 \$);

75-05-2024

11. Achat de ponceaux (33 485.80 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de ponceaux au montant de 33 485.80 \$ plus taxes.

12. TRAVAUX DE VOIRIE 2024 (59 718.12 \$);

76-05-2024

12. Travaux de voirie 2024 (59 718.12 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Excavation DGM » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 59 718.12 \$ incluant les taxes.

13. INSTALLATION D'UNE BALANCE SUR LE CAMION WESTERN (3 800.00 \$ PLUS TAXES)

77-05-2024

13. Installation d'une balance sur le camion Western (3 800.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation d'une balance sur le camion Western au montant de 3 800.00 \$ plus taxes applicables.

14. ADOPTION D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS;

78-05-2024

14. Adoption d'une politique en matière de drogues, alcool et médicaments.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique en matière de drogues, alcool et médicaments.

15. DÉPÔT DU « PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC »;

15. Dépôt du « Programme de prévention de la municipalité de Preissac ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le Programme de prévention de la municipalité de Preissac mise à jour en avril 2024.

16. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES (68 741.00 \$);

79-05-2024

16. Renouvellement des assurances (68 741.00 \$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 68 741.00 \$ pour la prochaine année.

17. ÉTUDE HYDRAULIQUE POUR PONCEAU DU RUISSEAU SIGOUIN (19 705.00\$ PLUS TAXES);

80-05-2024

17. Étude hydraulique pour ponceau du ruisseau Sigouin (19 705.00 \$ plus taxes).

ATTENDU QU' à la suite des pluies diluviennes qui sont survenues le 12 avril dernier, qui ont entraîné la rupture du chemin des Pêcheurs à 950 mètres du chemin du Cap;

ATTENDU QUE pour réaliser une réparation permanente, il est important de savoir le type et la dimension du ponceau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à l'étude hydraulique pour le dimensionnement du ponceau sur le ruisseau Sigouin et d'accepter le montant proposé par la firme CIMA+ de 19 705.00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation du mandat.

18. RÉOLUTION POUR VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2024 (10 285.00 \$ PLUS TAXES);

81-05-2024

18. Résolution pour vérification comptable pour l'année 2024 (10 285.00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 incluant l'entrée des données sur PERFORM pour la préparation budgétaire, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 au montant de 10 285.00 \$ plus taxes applicables.

19. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI (3 ANS);

82-05-2024

19. Adjudication du contrat pour service professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC Abitibi (3 ans).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac, par la résolution 33-02-2024, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour service professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

QUE la municipalité de Preissac accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

20. PROPOSITION POUR LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE PREISSAC ET SERVICE DES LICENCES (5 ANS);

83-05-2024

20. Proposition pour la gestion animale sur le territoire de Preissac et service des licences (5 ans).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac, par la résolution 16-01-2024, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animale sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour le contrat pour la gestion animale sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

D'OCTROYER le service de licence au Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 15,00 \$/licence vendue excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

QUE la municipalité de Preissac accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion animale;

Année du contrat	Coûts avant les taxes applicables
An 1	13 450\$
An 2	13 700\$
An 3	14 000\$
An 4	14 250\$
An 5	14 600\$

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

21. COLLECTE DU BAC BLEU (À PARTIR DU 1 JANVIER 2025);

84-05-2024

21. Collecte du bac bleu (à partir du 1 janvier 2025).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac, par la résolution 15-01-2024, a mandaté la Ville d'Amos comme organisme signataire de l'entente-cadre intervenue avec Éco Entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac, par la résolution 15-01-2024, s'engageait à signer une entente intermunicipale avec la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a signée l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos souhaite connaître notre intention d'adhérer ou non au regroupement de collectes pour les bacs bleus, verts et bruns;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos souhaite connaître notre intention d'assumer ou non les activités de sensibilisation générales, de sensibilisation terrain et de contrôle requises par l'entente de partenariat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Preissac souhaite adhérer au regroupement de collectes pour les bacs bleus seulement. Elle fait ainsi le choix de poursuivre les collectes des bacs verts et bruns de son territoire;

QUE la Municipalité de Preissac souhaite déléguer à la Ville d'Amos les activités de sensibilisation générales, de sensibilisation terrain et de contrôle requises par l'entente de partenariat signée avec Éco Entreprise Québec;

QUE la Municipalité de Preissac avise la Ville d'Amos qu'elle est prête à collaborer afin de diffuser l'information auprès de ses citoyens;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Donald Rheault à signer l'entente intermunicipale à venir.

22. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CRÉAT POUR MISE EN PLACE D'UN « COMITÉ ENVIRONNEMENT »;

85-05-2024

22. Autorisation de signature pour une convention d'accompagnement avec le CRÉAT pour mise en place d'un « Comité environnement ».

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir un « Comité environnement » et que le CRÉAT offre un accompagnement gratuit pour le mettre en place;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le maire, monsieur Donald Rheault à signer la convention d'accompagnement avec le CRÉAT.

23. INSTALLATION DE BORDURE DE CIMENT POUR LE CMAE (22 702.20 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

86-05-2024

23. Installation de bordure de ciment pour le CMAE (22 702.20 \$ plus les taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation de bordure de ciment pour le CMAE au montant de 22 702.20 \$ plus taxes.

24. LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST DEVANCÉE AU LUNDI 10 JUIN 2024;

24. Prochaine réunion du conseil est devancée au lundi 10 juin 2024.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que la rencontre régulière du mois est devancée au 10 juin 2024, même heure et même endroit.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Conseiller absent depuis quand?
- Suivi de la rencontre « Asphaltage »
- Comité – suivi
- Prix - à jour
- Consultation
- Étude hydraulique sur le ruisseau Sigouin
- Arguments – nombre de résidence
- Environnement – analyse
- Spécialiste – travaux
- Suivi jeux d'eau
- Communication – section PV
- Sentiment de sécurité
- Améliorer la communication
- Fleurons - suivi

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

87-05-2024

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 juin 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc, Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseillère absente : Casandra Couture

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2024
5. Comptes à payer du mois (508 581.14\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation des faits saillants du rapport financier 2023
9. Résolution pour adhésion à ÉLAN (100.00 \$)
10. Fondation du rein
11. Résolution pour affectation au fonds réservé « Local des Jeunes » (1 175.00 \$)
12. Achat d'une tondeuse (8 000.00 \$)
13. Rencontre d'information du MRNFP, le 12 juin
14. Proposition pour changer ouvre porte de l'atelier (2 146.95 \$)
15. Autorisation pour mandater le Directeur général à négocier avec Poste Canada
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 21H00

1. MOT DE BIENVENUE;

6. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

88-06-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2024;

89-06-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

90-06-2024

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400326 à C2400395. La séquence des chèques en ligne de L2400051 à L2400062.

Total des factures	374 920.57\$
Total des paiements directs	69 698.79\$
Total des salaires	63 961.78\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	508 581.14\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 juin 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023;

8. Présentation des faits saillants du rapport financier 2023.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture au conseil sur les faits saillants du rapport financier 2023. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac et sur le site Internet de la Municipalité.

9. RÉOLUTION POUR ADHÉSION À ÉLAN (100.00 \$);

91-06-2024

9. Résolution pour adhésion à ÉLAN (100.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'organisme « ÉLAN » de venir faire des activités avec le local des jeunes pour la saison estivale ;

ATTENDU QUE l'organisme exige d'être membre pour ce service ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement:

D'ADHERER à l'organisme « ÉLAN » pour un montant de 100.00 \$.

D'AUTORISER l'agente de développement Manon Viens à remplir et signer les documents relatifs à l'entente.

10. FONDATION DU REIN;

92-06-2024

10. Fondation du rein.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE DONNER un montant de 100.00 \$ à la Fondation du Rein du Québec.

11. RÉOLUTION POUR AFFECTATION AU FONDS RÉSERVÉ « LOCAL DES JEUNES » (1 175.00 \$);

93-06-2024

11. Résolution pour affectation au fonds réservé « Local des Jeunes » (1 175.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean- Paul Gosselin et résolu unanimement :

D’AFFECTER au fonds réservé pour le Local des jeunes un montant de 1 175.00 \$.

12. ACHAT D’UNE TONDEUSE (8 000.00 \$);

94-06-2024

12. Achat d’une tondeuse (8 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D’AUTORISER l’achat d’une tondeuse au montant de 8 000.00 \$ plus taxes applicables.

13. RENCONTRE D’INFORMATION DU MRNFP, LE 12 JUIN;

13. Rencontre d’information du MRNFP, le 12 juin.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents qu’une rencontre publique du ministère des richesses naturelles, de la faune et des parcs (MRNFP) avec les citoyens est prévue le 12 juin prochain et il sera question du plan aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO).

14. PROPOSITION POUR CHANGER OUVRE PORTE DE L’ATELIER (2 146.95 \$);

95-06-2024

14. Proposition pour changer ouvre porte de l’atelier (2 146.95 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D’ACCEPTER la proposition de Vitrerie Commerciale DB Inc. pour changer l’ouvre porte de l’atelier au montant de 2 146.95 \$.

15. AUTORISATION POUR MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À NÉGOCIER AVEC POSTE CANADA;

96-06-2024

15. Autorisation pour mandater le Directeur général à négocier avec Poste Canada.

ATTENDU QUE le dépanneur « Manoir des Rapides » souhaite se départir du comptoir de poste;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire conserver ce service pour les citoyens du secteur avec les conditions qui s’y rattachent (jours d’ouverture, heures d’ouverture, type de service, etc.);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, M. Gérard Pétrin, à négocier avec Poste Canada pour conserver le service de comptoir postal.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- 395 – Pancarte fleurons pas visible
- Facture Visa
- Salaire des élus
- Asphaltage des chemins
- Chemin de la Montagne – à réparer
- Rencontre du 12 juin
- Fleurons – ligne jaune
- Stop sur sentier pour traverse
- Échéancier pour travaux chemin des Pêcheurs

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

97-06-2024

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 juillet 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et messieurs Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (5)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2024
5. Comptes à payer du mois (235 465.78\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Ouverture des soumissions pour tondeuse
9. Adoption du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie
10. Proposition pour changer éclairage à la caserne Tancrède (3 700.00\$)
11. Proposition pour faire chambre froide (6 790.00 \$)
12. Équipement de refroidissement (3 000.00 \$)
13. Boîte camion incendie (campeur budget de 24 000.00 \$)
14. Résolution pour dépôt de projet dans le « Fonds structurants »
15. Résolution pour autoriser le Maire à célébrer des mariages
16. Achat d'une croix pour le cimetière (2 995.00 \$)
17. Remboursement partiel d'un emprunt à l'échéance
18. Fermeture du bureau municipal à partir du 22 juillet et de retour le 5 août 2024
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
20. Clôture et levée de l'assemblée 20H41

1. MOT DE BIENVENUE;

7. Mot de bienvenue (5).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

98-07-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2024;

99-07-2024

6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2024.

5. COMPTE À PAYER DU MOIS (235 465.78 \$);

100-07-2024

5. Compte à payer du mois (235 465.78 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400396 à C2400466. La séquence des chèques en ligne de L2400063 à L2400074.

Total des factures	179 709.09\$
Total des paiements directs	26 541.67\$
Total des salaires	29 215.02\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	235 465.78\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 juillet 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR TONDEUSE;

101-07-2024

8. Ouverture des soumissions pour tondeuse.

ATTENDU QUE La nouvelle tondeuse est arrivée et fonctionnelle et que la tondeuse de l'année 2015 est à vendre;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une parution dans le journal l'alliance pour demander des soumissions pour les personnes intéressées à la tondeuse Cub Cadet de 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a reçue 5 soumissions dans le délai prescrit et que la meilleure offre est celle de monsieur Richard Lemoyne pour le montant de 3 620.00\$, ce montant inclus les taxes;



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre et de vendre à monsieur Richard Lemoyne, la tondeuse 2015 de marque CUB Cadet et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à préparer tous les documents relatifs à cette transaction.

9. ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE;

102-07-2024

9. Adoption du projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE Les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre ; Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* « L'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma » ;

ATTENDU QUE Le plan de mise en œuvre de la municipalité de Preissac a été intégré dans le projet de schéma de la MRC d'Abitibi ;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de Preissac en *date du 4 juillet 2024* ;

EN CONSEQUENCE : IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Preissac adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi ainsi que son plan de mise en œuvre.

10. PROPOSITION POUR CHANGER ÉCLAIRAGE À LA CASERNE TANCRÈDE (3 700.00\$)

103-07-2024

10. Proposition pour changer éclairage à la caserne Tancrede (3 700.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard Électrique » pour changer l'éclairage à la caserne Tancrede au montant de 3 700.00 \$ plus les taxes applicables.

11. PROPOSITION POUR FAIRE CHAMBRE FROIDE (6 790.00 \$);

104-07-2024

11. Proposition pour faire chambre froide (6 790.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Martel Construction Inc. » pour faire la chambre froide au montant de 6 790.00 \$ plus les taxes applicables.

DE FINANCER cette dépense avec le surplus libre non-affecté.

12. ÉQUIPEMENT DE REFROIDISSEMENT (3 000.00 \$);

105-07-2024

12. Équipement de refroidissement (3 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 3 000.00 \$ pour le l'équipement de refroidissement.

DE FINANCER cette dépense avec le surplus libre non affecté.

13. BOITE CAMION INCENDIE (CAMPEUR BUDGET DE 24 000.00 \$);

106-07-2024

13. Boite camion incendie (campeur budget de 24 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 24 000.00 \$ pour la fabrication d'un campeur destiné au nouveau camion du service incendie.

DE FINANCER cette dépense avec le surplus libre non-affecté.

14. RÉOLUTION POUR DÉPÔT DE PROJET DANS LE « FONDS STRUCTURANTS »;

107-07-2024

14. Résolution pour dépôt de projet dans le « Fonds structurants ».

ATTENDU QUE l'agente de développement est à préparer un projet municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement à déposer ce projet dans le « Fonds Structurants » de la MRC Abitibi.

15. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE À CÉLÉBRER DES MARIAGES ;

108-07-2024

15. Résolution pour autoriser le Maire à célébrer des mariages.

ATTENDU QUE le maire, monsieur Donald Rheault veut célébrer des mariages sur le territoire de la Municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'État civil du Québec demande une résolution du conseil pour être autoriser à célébrer des mariages;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à célébrer des mariages sur le territoire de la Municipalité de Preissac tel que demandé par l'État civil du Québec.

16. ACHAT D'UNE CROIX POUR LE CIMETIÈRE (2 995.00 \$)

109-07-2024

16. Achat d'une croix pour le cimetière (2 995.00 \$).

Attendu que la croix du cimetière est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint Raphael est disposée à payer la moitié du coût d'une nouvelle croix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une croix pour le cimetière au montant de 2 995.00 \$ plus les taxes applicables chez « Fabrication FLM ».



17. REMBOURSEMENT PARTIEL D'UN EMPRUNT À L'ÉCHÉANCE;

110-07-2024

17. Remboursement partiel d'un emprunt à l'échéance.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 270-2019;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance de cet emprunt est le 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 665 800 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rembourser une partie du solde de cet emprunt à l'échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci ;

QU'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 270-2019, le conseil municipal de Preissac rembourse partiellement le solde de cet emprunt, soit la somme de 300 000 \$, en affectant son surplus libre et refinance la somme de 365 800 \$.

18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL À PARTIR DU 22 JUILLET ET DE RETOUR LE 5 AOÛT 2024;

18. Fermeture du bureau municipal à partir du 22 juillet et de retour le 5 août 2024.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que le bureau municipal sera fermé à partir du 22 juillet et sera ouvert le 5 août 2024.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Remboursement partiel du prêt
- Coûts finaux du CMAE
- Stationnement pour personne handicapée du CMAE

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

111-07-2024

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h41.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 août 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Casandra Couture et monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin.

Conseillers absents : Madame Isabelle Beaulieu et messieurs Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (7)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 juillet 2024
5. Comptes à payer du mois (495 328.50\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Lettre du ministère des affaires municipales (TECQ)
9. Lettre de madame la députée, Suzanne Blais (PAVL)
10. Proposition pour escalier au CMAE (13 333.36\$)
11. Participation au colloque annuelle à Val d'Or le 12 et 13 septembre 2024
12. Autorisation de signature pour servitude avec H-Q sur le terrain # 4 593 909
13. Mention de reconnaissance à Philippe Larouche pour le prix Dollard-Morin
14. Appui au CRÉAT (projet démarche climat)
15. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs
16. Achat d'un ponceau (45 000.00 \$)
17. Avenant au contrat de l'étude hydraulique (8 000.00\$)
18. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
19. Clôture et levée de l'assemblée 21H21

1. MOT DE BIENVENUE;

8. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

112-08-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2024;

113-08-2024

6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 juillet 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 juillet 2024.

5. COMPTE À PAYER DU MOIS (495 328.50 \$);

114-08-2024

5. Compte à payer du mois (495 328.50 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400467 à C2400526. La séquence des chèques en ligne de L2400075 à L2400087.

Total des factures	268 604.42\$
Total des paiements directs	181 679.71\$
Total des salaires	45 044.37\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	495 328.50\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 août 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (TECQ);

8. Lettre du ministère des affaires municipales (TECQ).

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents de la correspondance du MAMH en lien avec la reconduction de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

9. LETTRE DE MADAME LA DÉPUTÉE, SUZANNE BLAIS (PAVL);

9. Lettre de madame la députée, Suzanne Blais (PAVL).

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents d'une aide de 20,000.00\$ dans le cadre du programme d'amélioration voirie locale (PAVL).

10. PROPOSITION POUR ESCALIER AU CMAE (13 333.36\$);

115-08-2024

10. Proposition pour escalier au CMAE (13 333.36 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Intégral BÉTON » pour un escalier en béton avec seuil au montant de 13 333.36 \$ plus les taxes applicables.

11. PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUELLE À VAL D'OR LE 12 ET 13 SEPTEMBRE 2024;

116-08-2024

11. Participation au colloque annuelle à Val d'Or le 12 et 13 septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et la directrice général adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque régional des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 et 13 septembre 2024 à Val d'Or. La municipalité de Preissac défrayera les coûts de transport et de repas selon la convention en vigueur.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR SERVITUDE AVEC H-Q SUR LE TERRAIN # 4 593 909;

117-08-2024

12. Autorisation de signature pour servitude avec H-Q sur le terrain # 4 593 909.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a convenue d'un accord de servitude avec Hydro-Québec sur le terrain # 4 593 909 Cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à ladite servitude;

DE MANDATER PME INTER, notaire Abitibi, à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction. Les frais de notaire sont à la charge de la municipalité de Preissac.

13. MENTION DE RECONNAISSANCE À PHILIPPE LAROUCHE POUR LE PRIX DOLLARD-MORIN;

13. Mention de reconnaissance à Philippe Larouche pour le prix Dollard-Morin.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents du récipiendaire du prix Dollard-Morin revient à un résident de Preissac en la personne Philippe Larouche pour son implication comme bénévole en loisir. Ce prix sera remis à l'Assemblée nationale du Québec en présence du Premier Ministre du Québec. Le conseil tient à féliciter M. Larouche pour cette belle reconnaissance qui rejailli sur la communauté.

14. APPUI AU CRÉAT (PROJET DÉMARCHE CLIMAT);

118-08-2024

14. Appui au CRÉAT (projet démarche climat).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'APPUIER le CRÉAT à la demande de soutien financier pour une phase 2 de Climat de changement.

15. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS;

15. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dresse un compte rendu de la situation du ponceau actuel qui est endommagé et explique que l'installation d'un ponceau temporaire devra être fait dans les meilleurs délais. Dès que les plans et devis seront disponibles, nous informerons les citoyens de Preissac des échéanciers prévus.

16. ACHAT D'UN PONCEAU (45 000.00 \$);

119-08-2024

16. Achat d'un ponceau (45 000.00 \$).

ATTENDU QUE l'installation d'un ponceau temporaire est inévitable en raison de la complexité des ouvrages à faire pour une réparation finale;

ATTENDU QUE l'entreprise « Béton Fortin a un ponceau usagé disponible à Amos;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un ponceau au montant de 45 000.00 \$ plus les taxes applicables.

17. AVENANT AU CONTRAT DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE (8 000.00\$);

120-08-2024

17. Avenant au contrat de l'étude hydraulique (8 000.00\$).

ATTENDU QUE l'installation du ponceau temporaire nécessite la réalisation de plan et devis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Preissac requiert les services de CIMA + pour l'accompagnement technique des plans et devis pour l'installation d'un ponceau temporaire dans le ruisseau Sigouin sur le chemin des Pêcheurs au montant de 8 000.00\$ plus les taxes applicables.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

18. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- CIMA +
- Rechargement MG20
- Ponceau
- Coût total du CMAE 15%
- Piste ski de fond + raquette-cohabitation
- Entretien préventive – pour faire été
- Comité lavage à bateau
- Sorti chemin des cèdres

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

121-08-2024

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h21.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 septembre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (10)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 août 2024
5. Comptes à payer du mois (284 532.55 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Rapport budgétaire au 31 août 2024
9. Proposition de construire une dalle de béton au Centre de transbordement (14 850.00 \$)
10. Proposition pour réaliser une étude géotechnique au ponceau Sigouin (38 100.00 \$)
11. Installation de radio, sirènes, console, prise USB, etc. (1 800.00 \$)
12. Installation de lumières et divers équipements (10 500.00 \$)
13. Aménagement du cimetière autour du colombarium (14 800.00 \$)
14. Commandite au Club de motoneige de Malartic (500.00 \$)
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 365 800.00 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2024
16. Acceptation de la soumission pour émission de billets
17. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs
18. Session spéciale le 17 septembre 2024 à 20h00
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
20. Clôture et levée de l'assemblée 20H56

1. MOT DE BIENVENUE;

9. Mot de bienvenue (10).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

122-09-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2024;

123-09-2024

6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 août 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 août 2024.

5. COMPTE À PAYER DU MOIS (284 532.55 \$);

124-09-2024

5. Compte à payer du mois (284 532.55 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400527 à C2400586. La séquence des chèques en ligne de L2400088 à L2400097.

Total des factures	196 194.41\$
Total des paiements directs	33 461.30\$
Total des salaires	54 876.84\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	284 532.55\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 septembre 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2024;

8. Rapport budgétaire au 31 août 2024.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2024 « États comparatifs des revenus et dépenses » tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

9. PROPOSITION DE CONSTRUIRE UNE DALLE DE BÉTON AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT (14 850.00 \$);

125-09-2024

9. Proposition de construire une dalle de béton au Centre de transbordement (14 850.00\$).

ATTENDU QUE la disposition des bardeaux d'asphalte est problématique, parce qu'il n'a de repreneur pour les valoriser;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos travaille sur un projet de faire une utilisation au lieu de les enfouir et demande aux municipalités de trouver une façon de les accumuler;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Intégral Béton Inc. pour la construction d'une dalle de béton au Centre de transbordement au montant de 14 850.00 \$ plus les taxes applicables

10. PROPOSITION POUR RÉALISER UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AU PONCEAU SIGOUIN (38 100.00 \$);

126-09-2024

10. Proposition pour réaliser une étude géotechnique au ponceau Sigouin (38 100.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la proposition de CIMA + au montant fixé à 38 100.00 \$ plus les taxes applicables pour une étude géotechnique à l'endroit du ponceau qui traverse le cours d'eau Sigouin sur le chemin des Pêcheurs.

11. INSTALLATION DE RADIO, SIRÈNES, CONSOLE, PRISE USB, ETC. (1 800.00\$)

127-09-2024

11. Installation de radio, sirènes, console, prise USB, etc. (1 800.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Elcom RADIO pour l'installation d'une radio, sirènes, console, prise USB, etc. sur le nouveau camion du service incendie au montant de 1 800.00 \$ plus les taxes applicables.

12. INSTALLATION DE LUMIÈRES ET DIVERS ÉQUIPEMENTS (10 500.00 \$);

128-09-2024

12. Installation de lumières et divers équipements (10 500.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de SERVICES R GUAY pour l'installation de lumières et divers équipements sur le nouveau camion du service incendie au montant de 10 500.00 \$ plus les taxes applicables.

13. AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE AUTOUR DU COLOMBARIUM (14 800.00\$);

129-09-2024

13. Aménagement du cimetière autour du columbarium (14 800.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de PAYSAGISTE Sylvie Cliche pour l'aménagement du cimetière autour du columbarium au montant de 14 800.00 \$ plus les taxes applicables.

14. COMMANDITE AU CLUB DE MOTONEIGE DE MALARTIC (500.00 \$);

130-09-2024

14. Commandite au Club de motoneige de Malartic (500.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER le Club de motoneige de Malartic avec un montant de 500.00 \$.

15. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 365 800.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2024;

131-09-2024

15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 365 800.00 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2024.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 365 800 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
270-2019	365 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 270-2019, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par monsieur le maire, Donald Rheault, et monsieur le directeur général et greffier-trésorier, Gérard Pétrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	17 900 \$	
2026.	18 600 \$	
2027.	19 400 \$	
2028.	20 300 \$	
2029.	21 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	268 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 270-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

16. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS;

132-09-2024

16. Acceptation de la soumission pour émission de billets.

Date d'ouverture :	10 septembre 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 septembre 2024
Montant :	365 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 septembre 2024, au montant de 365 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du

Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS D'AMOS

17 900 \$	4,07000 %	2025
18 600 \$	4,07000 %	2026
19 400 \$	4,07000 %	2027
20 300 \$	4,07000 %	2028
289 600 \$	4,07000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,07000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 900 \$	3,85000 %	2025
18 600 \$	3,65000 %	2026
19 400 \$	3,70000 %	2027
20 300 \$	3,75000 %	2028
289 600 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,59700

Coût réel : 4,13828 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'AMOS est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Beaulieu, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Preissac accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'AMOS pour son emprunt par billets en date du 17 septembre 2024 au montant de 365 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 270-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

17. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS;

17. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un contre-rendu du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs. Il mentionne qu'un appel d'offres est en cours et l'ouverture des soumissions reçues se fera à 14h05, le lundi 16 septembre.

18. SESSION SPÉCIALE LE 17 SEPTEMBRE 2024 À 20H00;

18. Session spéciale le 17 septembre 2024 à 20h00.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens qu'une session spéciale du conseil est prévu le 17 septembre prochain et elle se tiendra à la salle du conseil au 6, rue des Rapides.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Règlement sur lavage à bateaux
- Applicable par la SQ
- Demande au conseil
- Étude OBVT
- Cahot chemin de la source
- Réparation 395
- Coupe de bois
- Travaux – jonction chemin des Merisiers – La Pointe
- Couper branches
- 20, chemin des Peupliers
- 18, chemin des Peupliers

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

133-09-2024

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h56.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 17 septembre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, madame la conseillère, Amélie Massé et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillères absentes : Mesdames les conseillères, Casandra Couture et Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résultat des soumissions et approbation pour le remplacement d'un ponceau au chemin des Pêcheurs
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (3).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

134-09-2024

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Amélie Massé, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET APPROBATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU AU CHEMIN DES PÊCHEURS.

135-09-2024

3. Résultat des soumissions et approbation pour le remplacement d'un ponceau au chemin des Pêcheurs.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a publié un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Pêcheurs à l'endroit où le cours d'eau Sigouin traverse la route;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi à 14h05 et que le plus bas soumissionnaire conforme est Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc. au montant de 358 759.91 \$, de ce montant la municipalité se prévaut de son droit de retrait pour la fourniture du ponceau, soit un montant de 122 346.00 \$ plus les taxes applicables tel que prévu dans l'appels d'offres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc. pour un montant de 189 686.97 \$ plus les taxes applicables

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

4. Période de questions

Le Maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

- Durée des travaux
- Début des travaux
- Voie de contournement
- Asphaltage du ponceau

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

136-09-2024

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20h16.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 octobre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (6)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 septembre 2024
6. Comptes à payer du mois (421 392.83\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Dépôt de document pour « Aire protégée sur la péninsule »
10. Caucus et réunion 2025
11. Reddition de compte PAVL
12. Rechargement de MG20 sur la traverse de La Motte (89 900.00 \$)
13. Proposition pour installation d'une main courante au CMAE (7 971.50 \$)
14. Proposition pour surveillance des travaux sur chemin des Pêcheurs (1 650.00 \$/jr)
15. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 20H50

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

137-10-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2024;

138-10-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 septembre 2024.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2024;

139-10-2024

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 17 septembre 2024.

6. COMPTE À PAYER DU MOIS (421 392.83 \$);

140-10-2024

6. Compte à payer du mois (421 392.83 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400587 à C2400658. La séquence des chèques en ligne de L2400098 à L2400110.

Total des factures	307 194.99\$
Total des paiements directs	74 841.72\$
Total des salaires	39 356.12\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	421 392.83\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 octobre 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

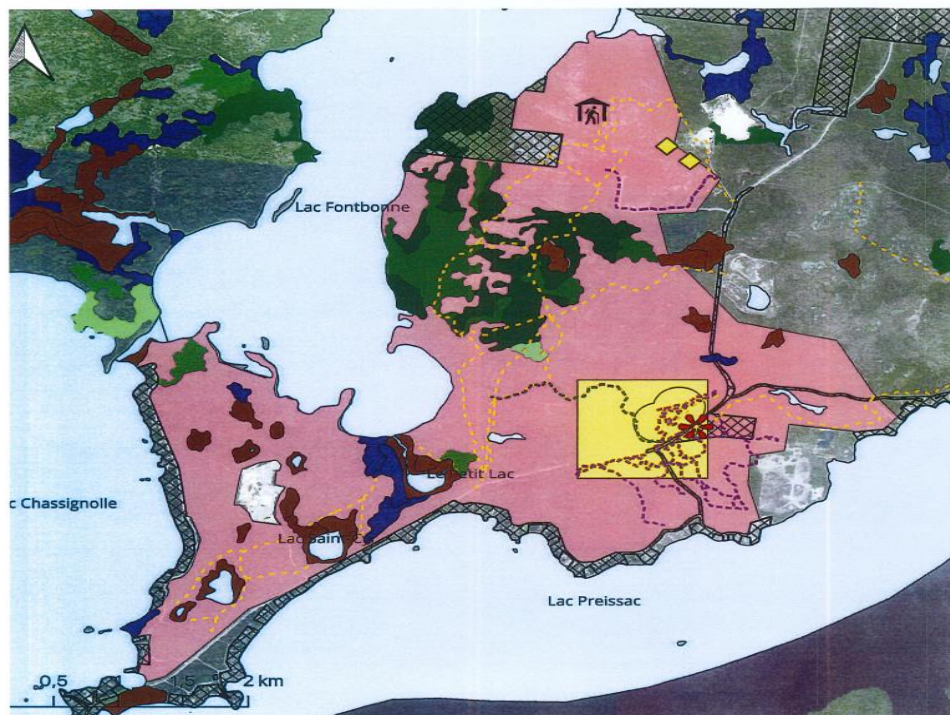
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. DÉPÔT DE DOCUMENT POUR « AIRE PROTÉGÉ SUR LA PÉNINSULE »;

9. Dépôt de document pour « Aire protégé sur la péninsule ».

Le maire, monsieur Donald Rheault dépose au conseil, la carte de l'aire protégé de la Péninsule. La municipalité de Preissac souhaite voir cette portion du territoire considéré comme une zone protégée de l'activité forestière conventionnelle.



10. CAUCUS ET RÉUNION 2025;

141-10-2024

10. Caucus et réunion 2025.

Caucus (19h00)	Réunion régulière (19h30)
7 janvier	14 janvier
4 février	11 février
4 mars	11 mars
1 ^{er} avril	8 avril
6 mai	13 mai
3 juin	10 juin
1 ^{er} juillet	8 juillet
5 août	12 août
2 septembre	9 septembre
Pas de caucus en octobre	Pas d'assemblée en octobre
11 novembre	18 novembre
2 décembre	9 décembre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2025 tel que présentées ci-dessus.

11. REDDITION DE COMPTE PAVL;

142-10-2024

11. Reddition de compte PAVL – dossier FZV93483 – 88090 (8) – 20240418-001 (aide financière maximale 20 000,00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller David Gervais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 69 475 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

12. RECHARGEMENT DE MG20 SUR LA TRAVERSE DE LA MOTTE (89 900.00 \$);

143-10-2024

12. Rechargement de MG20 sur la traverse de La Motte (89 900.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac procédera à des travaux majeurs sur un ponceau situé sur le chemin des Pêcheurs et que pour la durée de l'opération, environ trois semaines, les utilisateurs devront emprunter la voie de contournement en passant par la traverse de La Motte;

ATTENDU QUE la route a besoin d'être améliorée avec du rechargement granulaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le rechargement de MG20 sur la traverse de La Motte au montant de 89 900.00 \$ plus les taxes applicables.

13. PROPOSITION POUR INSTALLATION D'UNE MAIN COURANTE AU CMAE (7 971.50 \$);

144-10-2024

13. Proposition pour installation d'une main courante au CMAE (7 971.50 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de « ACBG soudure » pour la fabrication et l'installation de deux mains courantes sur l'escalier extérieur au CMAE pour un montant de 7 971.50 \$ plus les taxes applicables.

14. PROPOSITION POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR CHEMIN DES PÊCHEURS (1 630.00 \$/JR);

145-10-2024

14. Proposition pour surveillance des travaux sur chemin des Pêcheurs (1 630.00 \$/jr).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de CIMA+ pour la surveillance des travaux, environ 8 jours, au montant de 1 630.00\$/jr plus les taxes applicables.

15. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS);

15. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un compte rendu des travaux à venir sur le chemin des Pêcheurs.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Commentaires
- Sentier pédestre
- Heures des séances
- Compte à payer
- Branches - Merisier

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

146-10-2024

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 12 novembre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (29)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 octobre 2024
5. Comptes à payer du mois (332 566.53\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Addenda 2024-01 concernant l'entente intermunicipale portant sur la valorisation des matières résiduelles organiques révisée
9. Achat de 5 persiennes pour le CMAE (250.00 \$/chaque)
10. Entente pour glissade et location annuelle
11. Entente de location de la cuisine du CMAE
12. Résolution pour Écho-entreprise Québec (EEQ) transport des matières recyclables
13. Résolution pour payer les vacances non-utilisées
14. Autorisation de signatures « convention de travail des employés de la municipalité de Preissac et échelle salariale »
15. Appui à la municipalité de Launay (construction d'une nouvelle école)
16. Autorisation pour signer une entente avec Agnico-Eagle pour sonde sismique
17. Déclaration des intérêts pécuniaires
18. Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue
19. Avis de motion #292-2024
20. Présentation du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac
21. Avis de motion 292-2024
22. Présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac
23. Déneigement secteur Tancrède (1200.00 \$)
24. Rencontre sur le compostage le 21 novembre au CMAE
25. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs
26. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
27. Clôture et levée de l'assemblée 21H38

1. MOT DE BIENVENUE;

10. Mot de bienvenue (29).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

147-11-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 OCTOBRE 2024;

148-11-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 octobre 2024.

5. COMPTE À PAYER DU MOIS (332 566.53 \$);

149-11-2024

5. Compte à payer du mois (332 566.53 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400659 à C2400735. La séquence des chèques en ligne de L2400111 à L2400122.

Total des factures	177 080.51\$
Total des paiements directs	115 864.52\$
Total des salaires	39 621.50\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 332 566.53\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 novembre 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. ADDENDA 2024-01 CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES RÉVISÉE;

150-11-2024

8. Addenda 2024-01 concernant l'entente intermunicipale portant sur la valorisation des matières organiques révisée.

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale portant sur la valorisation des matières résiduelles organiques révisée concernant la plateforme de compostage est modifiée;

CONSIDÉRANT QUE L'entente prévoit que toute modification peut être apportée sous forme d'Addenda;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer l'addenda 2024-01.

9. ACHAT DE 5 PERSIENNES POUR LE CMAE (250.00 \$);

151-11-2024

9. Achat de 5 persiennes pour le CMAE (250.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 5 persiennes pour le CMAE au montant de 250.00\$ plus taxes applicables.

10. ENTENTE POUR GLISSADE ET LOCATION ANNUELLE;

152-11-2024

10. Entente pour glissade et location annuelle.

ATTENDU QUE, la municipalité a signé une entente l'année dernière et désire la renouveler;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 592 211 Cadastre du Québec, monsieur Daniel Ébacher est disposé à renouveler la location hivernale d'une partie de son terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente renouvelable annuellement et de payer 1 000.00 \$ pour la location.

11. ENTENTE DE LOCATION DE LA CUISINE DU CMAE;

153-11-2024

11. Entente de location de la cuisine du CMAE.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a été approché pour une location annuelle de la cuisine du CMAE pour quatre jours/semaine, ce qui n'empêcherait pas la location de la salle pour des activités (mariage, fête familiale, funérailles etc.);

ATTENDU QUE le prix proposé par « *Saveurs sur mesure* » est de 700.00\$ par mois, l'entente débutera le 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente.

12. RÉOLUTION POUR ÉCHO-ENTREPRISE QUÉBEC (EEQ) TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES;

154-11-2024

12. Résolution pour Écho-entreprise Québec (EEQ) transport des matières recyclables.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a participé au regroupement fait par l'organisme signataire de l'entente contractuelle avec Éco Entreprise Québec pour la MRC d'Abitibi, soit la Ville d'Amos, et ce, relativement à la publication d'un appel d'offres pour un service de collecte et de transport des matières recyclables de toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi pour les années 2025 à 2029;

ATTENDU QU'après analyse, l'organisme signataire (la Ville d'Amos) mentionne aux municipalités participantes à l'appel d'offres que le contrat pour le service de collecte et de transport des matières recyclables pour les années 2025-2029, sur approbation d'Éco Entreprise Québec, sera octroyé à l'entreprise Sanimos au montant annuel de 1 917 313,49\$ taxes comprises, ce montant inclut une somme de 81 356,08\$ pour le territoire de Preissac;

ATTENDU QUE toutes les dépenses relatives au service de collecte et de transport des matières recyclables sont à la charge d'Éco Entreprise Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement que la municipalité de Preissac appuie le choix de l'organisme signataire de

l'entente contractuelle avec Éco Entreprise Québec pour la MRC d'Abitibi, soit la Ville d'Amos, d'octroyer le contrat pour le service de collecte et de transport des matières recyclables pour les années 2025-2029 de toutes les municipalités de la MRC d'Abitibi à l'entreprise Sanimos pour un montant de 1 917 313,49\$ taxes comprises, incluant un montant annuel de 81 356,08\$ pour le territoire de Preissac, et que toutes les dépenses entourant ce service sont à la charge entière d'Éco Entreprise Québec.

13. RÉOLUTION POUR PAYER LES VACANCES NON-UTILISÉES;

155-11-2024

13. Résolution pour payer les vacances non-utilisées.

ATTENDU QUE selon la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, les vacances doivent être payées, ainsi que les jours maladies non-utilisés pour mettre les compteurs à zéro en fin d'année;

ATTENDU QUE les vacances des pompiers font aussi partie de la politique de gestion des employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les montants dus aux employés et aux pompiers de la municipalité de Preissac.

14. AUTORISATION DE SIGNATURES « CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC ET ÉCHELLE SALARIALE »;

156-11-2024

14. Autorisation de signatures « convention de travail des employés de la municipalité de Preissac et échelle salariale ».

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et les employés ont convenus de mettre à jour certains éléments salariaux et bénéfiques marginaux (fonds de pension, congés mobiles, congés fériés, etc.);

ATTENDU QUE l'année passée, une entente salariale de trois ans a été conclue par la résolution # 145-11-2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention de travail des employés de la municipalité et l'échelle salariale.

15. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAUNAY (CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE);

157-11-2024

15. Appui à la municipalité de Launay (construction d'une nouvelle école).

ATTENDU QUE l'école de Launay a dû être fermée en raison de sa vétusté qui empêche toute possibilité de réparation qui pourraient garantir la sécurité des personnes qui l'utilisent;

ATTENDU QU'en raison de cette fermeture, les élèves ont dû être relocalisés dans un établissement scolaire voisin, et que de ce fait, ils doivent parcourir de plus longs trajets pour s'y rendre afin de recevoir l'éducation que tous les élèves sont en droit de recevoir;

ATTENDU QUE cette relocalisation a engendré de grands désagréments pour toutes les personnes impliquées dans la fermeture de l'école, soient les élèves du primaire, leurs professeurs, le personnel de soutien et les parents des étudiants des municipalités de Launay et du TNO Lac-Chicobi;

ATTENDU QUE la présence d'une école sur un territoire est essentielle à sa vitalité et à sa pérennité et qu'il apparait nécessaire qu'un nouvel établissement scolaire soit reconstruit à Launay afin de répondre aux besoins éducatifs et futurs de sa population et de celle du TNO Lac-Chicobi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

- Appuyer la démarche de la municipalité de Launay faite auprès du ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école sur son territoire afin de répondre aux besoins éducatifs de sa population;
- Transmettre cette résolution d'appui au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, au directeur du Centre de service scolaire Harricana, monsieur Yannick Roy, à la MRC d'Abitibi et aux municipalités qui la composent.

16. AUTORISATION POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC AGNICO-EAGLE POUR SONDE SISMIQUE;

158-11-2024

16. Autorisation pour signer une entente avec Agnico-Eagle pour sonde sismique.

ATTENDU QUE la minière Agnico-Eagle désire obtenir le plus d'informations possibles concernant les événements sismiques ressentis sur le territoire et que l'installation de sonde sismique est un bon moyen et que le « secteur village » est un endroit pertinent;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente avec Agnico-Eagle pour l'installation d'une sonde sismique sur le terrain du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle (CMAE).

17. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

17. Déclaration des intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les élus qu'ils doivent compléter le formulaire annuel de déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70, LERM, article 357).

18. ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE;

159-11-2024

18. Adoption d'une directive particulière à l'utilisation d'une autre langue.

CONSIDÉRANT la sanction, le 1^{er} juin 2022, de *la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q.2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5. 1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29. 15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité de Preissac,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Preissac » disponible sur le site WWW.PREISSAC.COM/politique,

QUE la Directive de la municipalité de Preissac remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023;

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française
- Publiée sur le site Internet de la municipalité
- Diffusée au personnel de la municipalité
- Révisée au moins tous les cinq ans

19. AVIS DE MOTION #293-2024;

160-11-2024

19. Avis de motion #293-2024.

Le maire, monsieur Donald Rheault dépose un avis de motion que le règlement # **293-2024** intitulé : ***Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac*** sera adopté à une séance ultérieure.

20. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

161-11-2024

20. Présentation du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le projet de règlement # **293-2024** intitulé : ***Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.***

21. AVIS DE MOTION 294-2024;

162-11-2024

21. Avis de motion 294-2024.

Le maire, monsieur Donald Rheault dépose un avis de motion que le règlement # **294-2024** intitulé : ***Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac*** sera adopté à une séance ultérieure.

22. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

163-11-2024

22. Présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le projet de règlement # **294-2024** intitulé : ***Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.***

23. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE (1 200.00 \$);

164-11-2024

23. Déneigement secteur Tancrede (1 200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrede (casernes, bibliothèque et journal) pour la saison 2024-2025 au montant forfaitaire de 1,200.00 \$ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2024 et le deuxième le 15 mars 2025.

24. RENCONTRE SUR LE COMPOSTAGE LE 21 NOVEMBRE AU CMAE;

24. Rencontre sur le compostage le 21 novembre au CMAE.

Le directeur général informe les citoyens présents, qu'une rencontre d'information sur le compostage et la nouvelle collecte pour 2025, se tiendra au CMAE, au 16 rue des Rapides à compter de 19h. Des prix de présences et de participations seront distribués.

25. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS);

25. Suivi du dossier du ponceau sur le chemin des Pêcheurs.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un compte rendu des travaux à venir sur le chemin des Pêcheurs.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

26. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Est-ce que ça avance? – pas vite
- Délai et retard?
- Communication – transparence/1fois/semaine
- Détour – 15 minutes
- Grattage -1fois/semaine
- Travaux – pas avancé
- Suivi de la route – état – photos
- Faire plus de transparence
- Les travaux
- Avoir un échancier?
- Visite chantier – 8 jours
- État – journal – statuquo
- Fin des dépenses – CMAE
- Filmer les séances du conseil
- Service traiteur
- Vacances non-inutilisées

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

165-11-2024

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h38.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 décembre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Casandra Couture et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue (15)
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 novembre 2024
5. Comptes à payer du mois (434 627.32\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Avis de motion # 295-2024
10. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 portant le # 295-2024
11. Adoption du règlement # 293-2024 intitulé : Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac
12. Adoption du règlement # 294-2024 intitulé : Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac
13. Liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales
14. Radiation des intérêts sur facture pour incendie de véhicule (259.22\$)
15. Abrogation de la résolution # 104-07-2024
16. Acceptation de la proposition de SAM Blanchette (9 677.00\$)
17. Nomination de 5 premiers répondant
18. Résolution pour formation des pompiers
19. Dépôt du registre des dons reçus par les Élus et Employés
20. Suivi dossier poste Canada
21. Collecte des bacs bleus et calendrier de collecte 2025
22. Distribution des cadeaux de Noël le 15 décembre 2024 au CMAE
23. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
24. Clôture et levée de l'assemblée 21H25

1. MOT DE BIENVENUE;

11. Mot de bienvenue (15).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

166-12-2024

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 NOVEMBRE 2024;

167-12-2024

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 novembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 novembre 2024.

5. COMPTE À PAYER DU MOIS (434 627.32 \$);

168-12-2024

5. Compte à payer du mois (434 627.32 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400736 à C2400776. La séquence des chèques en ligne de L2400123 à L2400168.

Total des factures	179 856.80\$
Total des paiements directs	217 982.92\$
Total des salaires	36 787.60\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	434 627.32\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 décembre 2024.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens et le conseil qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil et qu'il informera le MAMH tel que prescrit par la loi.

Élus	Date de réception
Monsieur Donald Rheault, maire	10 décembre 2024
Madame Casandra Couture, conseillère #1	10 décembre 2024
Monsieur Jean-Paul Gosselin, conseiller #2	10 décembre 2024
Monsieur David Gervais, conseiller #3	10 décembre 2024
Madame Amélie Massé, conseillère #4	10 décembre 2024
Madame Isabelle Beaulieu, conseillère #5	10 décembre 2024
Monsieur Sébastien Petitclerc, conseiller #6	10 décembre 2024

9. AVIS DE MOTION # 295-2024;

169-12-2024

9. Avis de motion # 295-2024.

La conseillère, madame Isabelle Beaulieu dépose un avis de motion que le règlement # 295-2024 sera adopté à une séance ultérieure.

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 PORTANT # 295-2024;

170-12-2024

10. Présentation du projet de règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 portant # 295-2024.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le projet de règlement # 295-2024 intitulé : « *Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025* »

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 293-2024 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

171-12-2024

11. Adoption du règlement # 293-2024 intitulé : Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 293-2024 intitulé : « *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac* ».

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 294-2024 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

172-12-2024

12. Adoption du règlement # 294-2024 intitulé : Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 294-2024 intitulé : « *Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac* ».

13. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES;

173-12-2024

13. Liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 24 % pour 2022, 24 % pour 2023 et 24 % pour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN PETITCLERC, ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec ;

- DOYON Marc Lot : 4 593 553 Matricule : 8452-97-4886-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi
- DUBEAU Donald Lot : 4 592 286 Matricule : 8963-08-8148-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi
- LEMIEUX Marie-Claire Lot : 4 592 485 Matricule : 9261-50-1184-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi
- CARON Tommy Lot : 4 592 571 Matricule : 9559-40-6846-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi
- MERCIER Christian Lots : 4 592 196 et 4 593 915 Matricule : 8868-56-7047-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier, pour protéger les créances de la Municipalité le 10 avril 2025, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à titre de représentante suppléante pour protéger les créances de la Municipalité le 10 avril 2025, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

14. RADIATION DES INTÉRÊTS SUR FACTURE POUR INCENDIE DE VÉHICULE (259.22 \$);

174-12-2024

14. Radiation des intérêts sur facture pour incendie de véhicule.

ATTENDU qu'une facture # de référence CRF2300338 a été émise le 23 octobre 2023 en rapport avec un incendie de véhicule et que le paiement a été fait le 16 février 2024;

ATTENDU QU'un montant d'intérêt s'est accumulé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE RADIER les intérêts accumulés de 259.22 \$ de la facture # CRF2300338.

15. ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 104-07-2024;

175-12-2024

15. Abrogation de la résolution # 104-07-2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le # 104-07-2024.

16. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE SAM BLANCHETTE (9 677.00 \$);

176-12-2024

16. Acceptation de la proposition de SAM Blanchette (9 677.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de SAM Blanchette pour l'installation de matériel compatible avec des aliments pour la chambre froide du CMAE, pour un montant de 9 677.00 \$ plus les taxes applicables.

17. NOMINATION DE 5 PREMIERS RÉPONDANT;

177-12-2024

17. Nomination de 5 premiers répondant.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes au poste de premiers répondant de la municipalité de Preissac :

- Madame Page Bolduc
- Monsieur Preston Bolduc
- Madame Megan Bolduc
- Monsieur Benoît Plourde
- Madame Christine Ouellet

18. RÉOLUTION POUR FORMATION DES POMPIERS;

178-12-2024

18. Résolution pour formation des pompiers.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit des formations pour les programmes suivants :

- Pompier I : 4 pompiers
- Auto-sauvetage : 4 pompiers
- Prévention des impacts psychologique (hors programme) : 4 pompiers
- Opérateur d'autopompe : 1 pompiers
- Véhicules électrique et hybride : 10 pompiers
- Sauvetage nautique : 4 pompiers

Au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

19. DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS REÇUS PAR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS;

19. Dépôt du registre des dons reçus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le registre des dons reçus par les Élus et employés de la municipalité de Preissac.

20. SUIVI DOSSIER POSTE CANADA;

20. Suivi dossier poste Canada.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que Poste Canada est venu donner de la formation aux employées de bureau de la municipalité de Preissac et que le service de comptoir de dépôt et cueillette débutera le 15 décembre 2024 selon les heures habituelles de bureau.

21. COLLECTE DES BACS BLEUS ET CALENDRIER DE COLLECTE 2025;

21. Collecte des bacs bleus et calendrier de collecte 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que la collecte 2025 aura des changements autant sur la journée, le secteur, que le ramassage de bacs.

22. DISTRIBUTION DES CADEAUX DE NOËL LE 15 DÉCEMBRE 2024 AU CMAE;

22. Distribution des cadeaux de Noël le 15 décembre 2024 au CMAE.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens qu'une activité de distribution de cadeaux de Noël se déroulera le 15 décembre prochain à partir de 13h00 au CMAE

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes des citoyens:

- Points 15 et 16
- Règlement – séances
- Séance – filmé
- Captation – photo
- Vélo de montagne – coût
- Déneigement chemin des Pins
- Jeux d'eau – on est où
- Journal local – Pourquoi
- Journal – existe 33 ans – décision
- Date de tombée
- Bâtiment – 180 avenue du Lac
- Survie de l'Alliance
- Transparence du conseil – journal – jeux d'eau
- Dénigrer sur place publique
- Suivi des demandes pour rencontre avec journal
- Rencontre mensuelle du conseil 2025

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

179-12-2024

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 21h25.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 17 décembre 2024 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu, Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2025
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2025
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (18).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

180-12-2024

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Amélie Massé il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025;

181-12-2024

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025.

Monsieur le maire, Donald Rheault fait la lecture du discours sur le budget 2025.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

TABLEAU 1

BUDGET 2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2024	Budget 2025	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	2 517 054	2 598 303	3,23%	81 249
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	33 219	28 886	-13,04%	-4 333
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	59 700	86 750	45,31%	27 050
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	10 000	11 500	15,00%	1 500
TRANSFERTS	147 381	161 791	9,78%	14 410
	2 767 354	2 887 230	4,33%	119 876
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	681 067	662 644	-2,71%	-18 423
SÉCURITÉ PUBLIQUE	271 050	291 618	7,59%	20 568
TRANSPORT	735 473	764 258	3,91%	28 785
HYGIÈNE DU MILIEU	270 295	272 650	0,87%	2 355
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	171 384	179 064	4,48%	7 680
LOISIRS ET CULTURE	345 711	334 180	-3,34%	-11 531
FRAIS DE FINANCEMENT	202 114	184 679	-8,63%	-17 435
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	90 260	198 137	119,52%	107 877
	2 767 354	2 887 230	4,33%	119 876

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027;

182-12-2024

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

TABLEAU 4

BUDGET 2025

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Dépenses d'immobilisation par fonction	2025	2026	2027	Total
Administration générale	51 000	-	-	51 000
Sécurité publique	32 000	-	-	32 000
Transport	100 000	1 550 000	50 000	1 700 000
Hygiène du milieu	20 000	-	-	20 000
Aménagement, urbanisme et développement	60 000	5 000	5 000	70 000
Loisirs et culture	420 000	70 000	-	490 000
	683 000	1 625 000	55 000	2 363 000
Mode de financement	2025	2026	2027	Total
Emprunt LT à la charge des contribuables	-	1 000 000	-	1 000 000
Excédent affecté	313 000	20 000	20 000	353 000
Excédent non affecté	10 000	-	-	10 000
Fonds de roulement	40 000	-	-	40 000
Subventions versées comptant	290 000	590 000	20 000	900 000
Fonds - Voies publiques	30 000	15 000	15 000	60 000
	683 000	1 625 000	55 000	2 363 000

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025;

183-12-2024

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2025.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 décembre 2024;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 10 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2025 et portant le numéro 295-2024 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,6294 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2025, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 2,0397 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2025;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,7189 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2025;

SECTION V COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'une compensation de 434,36 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2025;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances de l'année 2024 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : **Complexe multifonctionnel Agnico Eagle :**

❖ Salle :

- Réunion ou évènement – fête familiale : 300,00 \$ / jour
- Funérailles : sans frais
- Corporatif : 700,00 \$ / jour
- Organisme communautaire (évènement privé) : sans frais
- Organisme communautaire (évènement public) : 100,00 \$
- Organisme à but non lucratif : 300,00 \$

❖ **Équipements :**

- Cuisine équipée : 100,00 \$ / jour
- Équipements audio vidéo : 50,00 \$ / jour
- Patinoire et douches : 100,00 \$ / jour
- Salle sportive : 60,00 \$ / 3 mois + dépôt

Véhicules avec opérateur :

- Rétrocaveuse : 150,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec benne : 175,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec équipement à neige : 200,00 \$ / heure
- Camion Ford 550 avec équipement à neige : 150,00 \$ / heure
- Tracteur avec faucheuse : 75,00 \$ / heure

Terrain au camping municipal pour la saison 2025 : 450,00 \$

SECTION VII

DIVERS

Article 7:

Vente de matériel : coûtant

Vente de lot du cimetière : 75,00 \$ / terrain

Creusage de fosse : 350,00 \$

Creusage pour urne : 50,00 \$

Columbarium chaque emplacement : 1 350,00 \$

Licences d'animaux (chien) : 40,00 \$, tel que défini au paragraphe # 31 du règlement # 292-2024 concernant les animaux.

SECTION VIII

TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 8 :

Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);

Article 9 :

Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 :

Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX

MODE DE PAIEMENT

Article 11 :

Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 10 décembre 2024
Présentation du projet de règlement : 10 décembre 2024
Adoption : 17 décembre 2024
Publication : 19 décembre 2024

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/Greffier-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2025

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2025.

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points suivant en rapport avec le budget 2025.

- Jeux d'eau
- Chenillard
- Asphaltage des chemins en 2026
- Entrepôt
- Amélioration de bâtiment

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

184-12-2024

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère, Casandra Couture il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER